



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-27

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 10

Le 26/11/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/11/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : FOUCHER Sandrine (procuration à COURTOIS Pascal)

Absente représentée : FOUCHER Sandrine

Secrétaire de séance : FISCHER Julie

01 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Virements et ouvertures de crédits

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'apporter certaines corrections dans les comptes communaux. En effet, le budget primitif voté en début d'année n'est qu'une prévision qu'il est nécessaire de réajuster tout au long de l'année.

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Ci-après les ajustements à apporter au budget primitif du budget principal,

1) Ajustement de crédits en section de fonctionnement : dépenses : + 0 €

Au chapitre 011 « charges à caractère général » : - 1 000 €

- Article 60622 « carburants » : - 1 000 €
Réalisé au 18/11/24 : 668,60 € (BP 2024 : 6 000 €)

Au chapitre 66 « charges financières » : + 1 000 €

- Article 6688 « autres charges financières - autres » : + 1 000 €
En cours au 18/11/24 : 211,57 € (BP 2024 : 0 €)

Ci-dessous le tableau récapitulatif de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement - ouvertures et virements de crédits			
Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
60622	Carburants	-1 000 €	
6688	Autres charges financières-Autres	1 000 €	
TOTAL		0 €	

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les virements et les ouvertures de crédits tels que proposés.

Les signatures suivent au registre



Le Maire,

Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.1 - Décisions budgétaires

Mesures de publicité :

Télétransmis le 05/12/2024

Affichée le 05/12/2024

Certifiée exécutoire le 05/12/2024

Le Maire

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2024-27

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-05T16-20-04.00 (MI257479281)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20241126-DEL2024-27-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE N.1 et ouvertures de crédits

Date de décision : 26/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2024-27 - décision modificative 1.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DOCBUDG-21010035000011-001024-DM1-2024-05122024.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 05/12/24 à 16:20

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis Date 05/12/24 à 16:20

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception Date 05/12/24 à 16:25

